

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

DÉLIMITATION DE L'AIRE FORESTIÈRE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

dans le cadre de la procédure de légalisation du plan général d'affectation

SITUATION 1:1000

CÔTES DE VERMONT

Pour approbation :
L'inspecteur forestier
du 8^{ème} arrondissement

Pailly, le 30 septembre 1998

Soumis à l'enquête publique
du 20 OCT. 1998 au 18 NOV. 1998

Au nom de la Municipalité
Le Syndic La Secrétaire



APPROUVE PAR LE DÉPARTEMENT
DES INFRASTRUCTURES

Le Chef du Département :

17 JUN 2003

CERTIFIÉ CONFORME
Service de l'aménagement du territoire

F. PILLOUD & A. RUDAZ
Ingénieurs géomètres officiels

Yverdon-les-Bains, le 25 septembre 1998

